

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

(Commun à l'ensemble des lots)

FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIELS,
ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX DE BÂTIMENTS ET DE
GENIE CIVIL

Seconde consultation - Relance des lots n° 1 et 2

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande





Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 25 août 2026 - 12 H 00

Profil d'acheteur : <http://amiens.fr/marchespublics>

Centrale d'Achat d'Amiens Métropole
Place de l'hôtel de ville
BP 2720
80027 AMIENS CEDEX 1

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS, EQUIPEMENTS ET MATERIAUX DE BÂTIMENTS ET DE GENIE CIVIL - Seconde consultation - Relance des lots 1 et 2
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande
	Nombre de lots	Concerne uniquement la relance du lot 1 et 2
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA)	4
1.3 - Mode de passation	4
1.4 - Type et forme de contrat	4
1.5 - Décomposition de la consultation	5
1.5.1 - Alotissement	5
1.5.2 - Décomposition en tranches	6
1.6 - Etendue des prestations	6
1.7 - Nomenclature	7
1.8 - Renouvellement.....	8
2 - Conditions de la consultation	8
2.1 - Délai de validité des offres.....	8
2.2 - Sous-traitance et cotraitance.....	8
2.2.1 - Sous-traitance	8
2.2.2 - Cotraitance	8
2.3 - Variantes.....	8
3 - Conditions relatives au contrat	9
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	9
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	9
4 - Contenu du dossier de consultation	9
5 - Présentation des candidatures et des offres	10
5.1 - Documents à produire.....	11
5.1.1 -Pièces de la candidature	11
5.1.2 - Pièces de l'offre	11
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
6.1 - Transmission électronique.....	12
6.2 - Transmission sous support papier	13
7 - Examen des candidatures et des offres.....	13
7.1 - Sélection des candidatures.....	14
7.2 - Attribution des accords-cadres	17
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	17
8 - Renseignements complémentaires	17
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	17
8.2 - Procédures de recours	17
8.3 - Attestation du candidat (à compléter et à remettre dans votre offre).....	19

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS, EQUIPEMENTS ET MATERIAUX DE BÂTIMENTS ET DE GENIE CIVIL.

- Relance du lot 1 « Outillages et consommables pour l'entretien et l'aménagement des espaces et voies extérieurs » et du lot 2 « Bois, consommables et huisseries »

Cet accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison de matériaux, matériels de quincaillerie générale et consommables du bâtiment et de l'industrie ainsi que l'outillage et les équipements pour les divers métiers du bâtiment nécessaires à l'activité des équipes techniques des collectivités.

Lieu(x) d'exécution : Territoire des membres adhérents à l'A.M.C.A. (80 - Somme).

1.2 - Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA)

La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole a créé une centrale d'achat en vue de conclure des marchés ou des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services.

La convention constitutive de la Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA) a été approuvée par la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole du 2 juin 2016.

La présente consultation est passée par Amiens Métropole pour le compte de la Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA)

Gestionnaire de l'AMCA :

Amiens Métropole est désignée en qualité de gestionnaire de la Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA) conformément à l'article 4 de la convention constitutive de l'AMCA.

Adhérents à l'AMCA :

Les collectivités territoriales potentiellement adhérentes à la Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA) sont listées à l'article 7 de la convention constitutive de l'AMCA.

Conformément à l'article 9 de la convention constitutive de l'AMCA, chaque collectivité adhérente pourra dès son adhésion à l'AMCA, passer des commandes relatives à ses besoins propres dans le cadre de la présente consultation.

1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : **l'appel d'offres ouvert**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.4 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre mono attributaire avec **maximum, sans minimum** est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande par tout adhérent à la Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA).

1.5 - Décomposition de la consultation

1.5.1 Allotissement

La présente consultation ne concerne uniquement le lot n°1 et le lot 2. Les lots 3 à 10 ont déjà été attribués.

Lot(s)	Désignation
01	<p><u>Outillages et consommables pour l'entretien et l'aménagement des espaces et voies extérieurs :</u></p> <p>Ce lot comprend le petit outillage pour l'entretien des espaces verts tels que les louchets, bêche, grattoir, sarcloir, râteau, binette, seau, sacs à déchets, bâche, film de protection et paillage, les fournitures et accessoires pour les arrosages manuels et automatiques, les fournitures horticoles telles que les étiquettes, marquage, liens, attaches, nichoirs, pluviomètre, cuve et récupérateur d'eau, composteurs, les outils de taille et coupe ainsi que les fournitures et pièces détachées. Il comprendra également les outils et fournitures nécessaires à l'entretien des espaces urbains, divers balais et pelles, pinces à déchets, poubelles, sacs à déchets, chariots, épandeur...</p>
02	<p><u>Bois, consommables et huisseries :</u></p> <p>Ce lot comprend les panneaux de contreplaqué, de médium, de tripli, OSB, les éléments de finition, baguettes, plinthes, tous les éléments bois de charpentes et constructions, ainsi que les bardages et lames de terrasses. Il comprendra également les éléments bois de clôtures, rondins, demi-rondins, traverses, poteaux et panneaux ainsi que les menuiseries bois, pvc, alu, portes, portes coupe-feu...</p>
03	<p><u>Matériaux, fournitures et consommables en sanitaire et plomberie :</u></p> <p>Ce lot comprend les matériaux, fournitures et accessoires et pièces détachées plomberie, tubes, raccords et coudes divers en cuivre, laiton, PVC, galva, colliers, fixations, pattes, chauffage, le matériel et les éléments de production d'eau chaude, isolation, barres, cartouches, robinetterie, fournitures et accessoires et pièces détachées sanitaires, éviers, vasques, bacs, meubles, WC, sièges, pompes, lunettes, dévidoir papier...</p>
04	<p><u>Fournitures et consommables électriques pour l'entretien des bâtiments :</u></p> <p>Ce lot comprend les câbles et fils électriques, appareillage, éclairage, lampes, tubes, hublots, réglettes, et petits accessoires annexes, les coffrets, tableaux, disjoncteurs, douilles, prises, les éléments liés au courant faible, les radiateurs électriques fixes et mobiles, les fournitures et accessoires VMC et chauffage électrique...</p>
05	<p><u>Matériaux, fournitures et consommables de construction (maçonnerie) et de couverture :</u></p> <p>Ce lot comprend les matériaux, fournitures et accessoires de gros œuvre, briques, blocs creux, béton cellulaire, parpaings, béton, mortier, ciment, chaux, sables, agrégats, les matériaux d'isolations divers, plaques et carreaux de plâtre, colles, enduits, carrelages, accessoires d'évacuation des eaux pluviales et usées, descentes, gouttières, tuyaux, regards, filets de protection, les clôtures béton et autres, les matériaux, matériels et fournitures de terrassement...</p>

06	<p><u>Peinture, fournitures et consommables pour travaux intérieurs et extérieurs</u> (revêtements muraux et sols) :</p> <p>Ce lot comprend la peinture, les badigeons, huiles, vernis, lasures, ainsi que le matériel et les fournitures, pinceaux, brosses, camions, grilles, colles, toiles, adhésifs spécifiques, produits de préparation des fonds, enduits de rebouchage, lissage, diluants, nettoyeurs de surface et outils, revêtements de sols et muraux...</p>
07	<p><u>Outillage manuel, électroportatif, équipements de chantiers et ateliers</u> :</p> <p>Ce lot comprend l'outillage manuel, diverses clés, tournevis, pinces, marteaux, coffrets... l'électroportatif, visseuse, perceuse, burineur, marteau-piqueur, brouetteuse, scie circulaire, pendulaire, sauteuse, ponceuse, meuleuse... les accessoires et consommables d'outillage, lames, forets, fraises, mèches, disques, bandes et feuilles de ponçage... les produits d'atelier, échelles, marchepieds, escabeau, poste à souder, touret à meuler, tréteaux, racks de rangement, étau, et équipements de chantier, panneaux, grilles, échafaudage, balisage...</p>
08	<p><u>Serrurerie et quincaillerie du bâtiment</u> :</p> <p>Ce lot comprend la quincaillerie générale de bâtiment et d'agencement, les patères, consoles, crémaillères, équerres, vérins, les systèmes de fixation, vissage, clouage, adhésifs et collage, les produits de nettoyage, d'entretien et de traitement, dégrippants, dissolvants, fongicides, les produits de scellement... Il comprendra également la fourniture et les accessoires de serrurerie de bâtiment hors cylindres, clés et cadenas sur numéros spécifiques déjà en place sur la collectivité, les ferrures, serrures, gâches, tringles, badges, télécommandes pour portails, cylindres et cadenas variés sur numéros stock fournisseur, verrous...</p>
09	<p><u>Plaques et vitrage synthétique, miroir PVC</u> :</p> <p>Ce lot comprend les plaques de verre synthétique de toutes sortes telles que le polycarbonate, l'acrylique, PPMA, polystyrène extrudé, incolores, colorées, argentées, translucides, opaques, les miroirs synthétiques sur mesure, ainsi que la découpe...</p>
10	<p><u>Fer et accessoires pour les ateliers</u> (articles métallurgiques) :</p> <p>Ce lot comprend des fers plats, tés, cornières, tubes, tôles, produits métallurgiques, profilés, caillebotis, poutrelles, bardages, raccords, fer torsadé...</p>

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots, ou pour tous les lots.

1.5.2 Décomposition en tranches

Cet accord-cadre ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches au sens des articles R. 2191-13 et R. 2191-14 du C.C.P.

1.6 - Etendue des prestations

Les montants maximums de commandes par lot :

- ❖ Pour le lot n°1 - OUTILLAGES ET CONSOMMABLES POUR L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DES ESPACES ET VOIES EXTÉRIEURS : 300 000 € H.T. pour la période initiale, puis 150 000 € H.T. par période de reconduction soit 600 000 € H.T., jusqu'au 30 juin 2030
- ❖ Pour le lot n°2 - BOIS, CONSOMMABLES ET HUISSERIES : 340 000 € H.T. pour la période initiale, puis 170 000 € H.T. par période de reconduction soit 680 000 € H.T., jusqu'au 30 juin 2030.

1.7 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
44111000-1	Matériaux de bâtiment

Lot(s)	Code principal	Description
01	43325100-8	Matériel d'entretien de terrains
01	16160000-4	Matériel de jardinage divers
02	03410000-7	Bois
02	03419100-1	Produits du bois

1.8 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Sous-traitance et cotraitance

2.2.1 Sous-traitance

S'agissant d'un marché de fournitures, la sous-traitance n'est pas autorisée pour la présente consultation.

2.2.2. Cotraitance

La cotraitance est autorisée.

Le candidat peut se présenter seul ou sous la forme d'un groupement (conjoint ou solidaire).

La forme du groupement est libre au stade de la présentation de la candidature et de l'offre, l'un des opérateurs économiques membre du groupement étant désigné comme mandataire.

Cependant, si l'attributaire est un groupement conjoint, le mandataire devra être désigné comme solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, et ce conformément aux dispositions de l'article R.2142-24 du C.C.P.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Un même opérateur économique ne peut donc pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante libre n'est autorisée.

Aucune variante imposée n'est prévue.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution, sont fixés dans les conditions du CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées par l'adhérent à l'AMCA émetteur du bon de commande dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC), commun à l'ensemble des lots
- L'acte d'engagement (AE) le lot 1 ;
- L'acte d'engagement (AE) le lot 2 ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP), commun à l'ensemble des lots
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) (un pour chaque lot),
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) (un pour chaque lot),
- Le cadre de réponse valant mémoire technique et environnemental ;
- Les adresses des sites de livraison sur Amiens,
- La liste des adhérents à l'AMCA au jour du lancement de la consultation,
- La Convention constitutive de la centrale d'achat d'Amiens Métropole (AMCA),
- Les formulaires DC1 et DC2,
- Le Vademecum de la dématérialisation,

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible gratuitement et uniquement à l'adresse URL suivante : <http://marchespublics.amiens-metropole.com>

Il est vivement conseillé au candidat de s'enregistrer nominativement sur le profil acheteur en indiquant une adresse électronique correcte lors du téléchargement du DCE afin qu'il puisse être informé des réponses apportées aux éventuelles demandes de renseignements concernant la consultation ainsi que d'éventuelles modifications apportées au DCE.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1.1 - Pièces de la candidature :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Chaque candidat doit remettre une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (cf attestation du candidat à l'article 8.3 du présent règlement de consultation à compléter, ou cocher la case F du DC1).
Chaque candidat doit remettre la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire, ou de procédure équivalente régie par un droit étranger;
Chaque candidat doit remettre le ou les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration, extraits de statuts, ...) ;

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Chaque candidat doit remettre une liste des principales prestations et fournitures du même type que celles faisant l'objet de l'accord-cadre effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou joints au DCE.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.1.2 - Pièces de l'offre :

❖ Pour les lots 1 et 2 :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et le cas échéant en annexe un bordereau de remises détaillé par le candidat si ce dernier souhaite appliquer plusieurs remises suivant les familles de produits ou par marques. A défaut, dans le cas exclusif où il n'existerait pas de catalogue, le fournisseur joindra une base tarifaire clientèle à laquelle seront appliqués un ou plusieurs taux de remise. (A compléter)
<i>Nota : afin d'améliorer la lisibilité des pièces dans le cadre de la dématérialisation des offres, le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas que le candidat complète son Acte d'Engagement de manière manuscrite mais souhaite que le candidat complète son Acte d'Engagement uniquement de manière numérique.</i>
Le Bordereau des prix unitaires (BPU) complété dans son intégralité
Le détail quantitatif estimatif (DQE), avec prix remisés
Le cadre de réponse joint valant mémoire technique et environnemental, qui permettra d'apprécier les critères de valeur technique et environnemental
Le Catalogue prix public ou clients, avec taux remisés
Les Fiches techniques obligatoires pour chaque ligne du BPU. Elles seront obligatoirement présentées dans un fichier PDF sous format « catalogue » contenant les descriptifs techniques des articles au BPU. Les fiches seront classées et nommées dans l'ordre des lignes du bordereau, elles devront contenir la référence du produit proposée par le fournisseur

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC).

Les plis électroniques qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.) ainsi que remis sous un autre mode de transmission que celui imposé, ne seront pas retenus.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>.

Le mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier.

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde doit être remise contre récépissé ou transmise par pli recommandé avec avis de réception avant la date et l'heure limites de réception des offres à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Amiens Métropole
Service des Marchés publics
Hôtel de Ville
Aile Ouest - 3^{ème} étage
BP 2720
80027 AMIENS CEDEX 1

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Le nommage des fichiers ne devra comprendre aucun accent. Il en va de même pour les signes de ponctuation. Les espaces sont à remplacer par des Under scores (tiret du 8 : _)

Les documents sont à fournir séparément et non scannés les uns à la suite des autres (1document = 1scan).

Un Vademecum destiné à vous aider lors de la remise de votre offre sur la plateforme est également joint au présent DCE.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique n'est pas exigée au stade de la remise des offres. La signature sera exigée des seuls candidats auxquels il est envisagé d'attribuer les accords-cadres.

 **Dès lors, les candidats s'engagent s'ils sont désignés attributaires des accords-cadres à les signer de manière électronique.**

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES).

Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation.

Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un **délaï maximum de 10 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Nota: L'acheteur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant de procéder à l'examen de la recevabilité des candidatures, conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

❖ Pour le lot n° 1 et 2 :

Critères	Pondération
<u>1-Prix :</u> Calcul du prix sur le montant total en € H.T. du DQE. Formule : Note = (Montant de l'offre moins disante/ montant de l'offre étudiée) x 60	60.0 %

<p><u>2-Délai de livraison des produits non tenus en stock : A compléter dans l'acte d'engagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Délai proposé pour les produits aux catalogues / BPU hors stock : 7.5 points Note=(délai le plus bas/délai étudié) x 7.5 • Délai proposé pour les produits sur devis (non référencés): 7.5 points Note= (délai le plus bas/délai étudié) x 7.5 	15.0 %																		
<p><u>3-Valeur technique : Pertinence des moyens et de l'organisation dédiés pour l'exécution du marché de l'offre appréciée eu égard au cadre de réponse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère 3.1 : Adéquation des moyens mis à disposition et du processus de commande au regard des exigences du cahier des charges : 10 points <ul style="list-style-type: none"> - Le soumissionnaire devra préciser le moyens humains (effectifs, organigramme) dédiés à la réalisation du marché, ainsi que les mesures proposées pour répondre aux demandes spécifiques des agents (conseil, disponibilité, réactivité). - Il indiquera la méthode de passation des commandes et, le cas échéant, l'existence d'un portail de devis (pour la recherche de produit) ou d'un catalogue en ligne incluant les éléments suivants : prix, conditionnements, prêts, démonstrations et gamme des produits. • Sous-critère 3.2 : Pertinence des références et gestion du stock : 5 points <ul style="list-style-type: none"> - Le soumissionnaire indiquera le nombre de références correspondant au lot dans le catalogue ainsi que leur disponibilité habituelle en stock (à la fois sur catalogue et au BPU), en tenant compte de la variabilité des stocks. - Il précisera l'étendue de la gamme proposée sur la base du catalogue. • Sous-critère 3.3 : Qualité du service après-vente : 5 points <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat devra détailler les conditions et les coûts de reprise des marchandises référencées, en cas d'erreur de l'acheteur sur les quantités ou le type de produit. précisera les modalités de retour des produits et de gestion de ceux en attente de réparation. <p>Barème de notation :</p> <table border="1" data-bbox="153 1507 1289 1682"> <thead> <tr> <th>Appréciation</th> <th>Noté sur 10 points</th> <th>Noté sur 5 points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Très satisfaisant</td> <td>10</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Satisfaisant</td> <td>7.5</td> <td>3.75</td> </tr> <tr> <td>Moyen</td> <td>5</td> <td>2.5</td> </tr> <tr> <td>Insuffisant</td> <td>2.5</td> <td>1.25</td> </tr> <tr> <td>Absence d'information</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Appréciation	Noté sur 10 points	Noté sur 5 points	Très satisfaisant	10	5	Satisfaisant	7.5	3.75	Moyen	5	2.5	Insuffisant	2.5	1.25	Absence d'information	0	0	20.0 %
Appréciation	Noté sur 10 points	Noté sur 5 points																	
Très satisfaisant	10	5																	
Satisfaisant	7.5	3.75																	
Moyen	5	2.5																	
Insuffisant	2.5	1.25																	
Absence d'information	0	0																	
<p><u>4-Performances en matière de protection de l'environnement appréciée eu égard au cadre de réponse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etendue de la gamme des produits « biosourcé-écoresponsables » proposés au BPU : <p>Le candidat présentera, les produits constitués de matières biosourcées ou écoresponsables, cochés au BPU. A l'appui de cette présentation, il joindra également les fiches techniques</p>	5.0 %																		

permettant de justifier la constitution du produit.	
Méthode de notation : (Nombre d'articles biosourcées-écoresponsables/ nombre total d'articles du BPU) x 5	
Barème de notation :	
Appréciation	Noté sur 10 points
Très satisfaisant	10
Satisfaisant	7.5
Moyen	5
Insuffisant	2.5
Absence d'information	0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100, obtenue en additionnant la note du critère prix celle du délai de livraison des produits non tenus en stock, celle de la valeur technique ainsi que celle de la valeur environnementale.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les documents, certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Le pouvoir adjudicateur ou son représentant peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>

Cette demande doit intervenir **au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres soit lundi 17 août 2026 avant 12h00.**

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres soit le mercredi 19 août 2026 avant 12h00**

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'Amiens
14 rue Lemerchier
80011 AMIENS CS 81114 CEDEX 1
Tél : 03 22 33 61 70 /Télécopie : 03 22 33 61 71
Adresse internet(U.R.L) : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif d'Amiens
14 rue Lemerchier
80011 AMIENS CS 81114 CEDEX 1

Tél : 03 22 33 61 70
Télécopie : 03 22 33 61 71

Adresse internet(U.R.L) : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif d'Amiens
14 rue Lemerchier
80011 AMIENS CS 81114 CEDEX 1

Tél : 03 22 33 61 70
Télécopie : 03 22 33 61 71
Adresse internet(U.R.L) : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

8.3 - Attestation du candidat (à compléter et à remettre dans votre offre)

OBJET DE LA CONSULTATION :

FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS, EQUIPEMENTS ET MATERIAUX DE BÂTIMENTS ET DE GENIE CIVIL

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Je soussigné (nom et qualité de la personne habilitée à engager la société)	
Agissant pour le compte de la société :	
Adresse :	
N° de SIRET :	

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (*)

Fait à

Le

Signature et cachet de la société

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Documents à joindre de manière impérative :

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration...);
- le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.